

De: <info@santepublique-editions.fr>

Sujet: 06 08 2017 mise à jour ALERTE CONTAMINATION BACTERIENNE

Date: Sun, 06 Aug 2017 16:42:09 +0200

A: ars-idf-contact@ars.sante.fr, ARS75-ALERTE@ars.sante.fr, @ars.sante.fr,
@ars.sante.fr, @ars.sante.fr, @ars.sante.fr, ars-idf-
direction@ars.sante.fr, ddpp@paris.gouv.fr, cap.paris.lrb@aphp.fr,

Bonjour,

L'enquête sur la bactérie de Montreuil révèle des faits chaque semaine plus préoccupants.

Pourquoi une telle inertie de votre part ?

La France entière est concernée, compte tenu de la rapidité de propagation de cette "odeur" non seulement nauséabonde, mais également dangereuse.

A la suite d'une première diffusion du présent article, plusieurs internautes, que je remercie, m'ont fait parvenir les informations que voici :

Décès de trois chiens après baignade dans les eaux du Cher :

<http://m.leparisien.fr/faits-divers/trois-chiens-decedent-mysterieusement-apres-s-etre-baignes-dans-le-cher-04-08-2017-7175151.php>

<http://www.lanouvellerepublique.fr/France-Monde/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2017/08/04/Cyanobacteries-attention-danger-3184944>

(Absence d'odeur signalée, mais dans les espaces ventés, l'odeur est imperceptible.

L'hypothèse mentionnée peut ne pas se confirmer, car les cyanobactéries d'eau douce se développent principalement dans les eaux stagnantes, or le débit du Cher est plutôt élevé, 104 m³/seconde. Si cette hypothèse n'était pas confirmée, alors les faits qui se sont produits dans le Cher pourraient être corrélés à ceux de la région parisienne : le choc septique dont le chien a été victime après sa baignade pourrait avoir été causé par *Clostridium septicum*, tout comme les décès le 20 juillet du bébé cygne et des canetons nés cette année dans le parc Montsouris).

Si vous doutez encore de la réalité de cette propagation, voici un mail reçu mercredi 26 juillet 2017 :

"Je souhaite par mon présent mail vous prévenir que cette odeur d'œuf pourri ou d'égout très très forte sévit dans le 12^e à Paris. Je travaille dans les locaux de la Mairie de Paris 227 rue de Bercy, et cette odeur se fait sentir tous les jours, aux alentours de midi. Elle revient souvent dans l'après midi mais pas forcément tous les jours.

Par contre, à midi, c'est quotidien, et m'oblige à fermer les fenêtres du RdC de mon bureau, qui donne sur la rue Audubon.

J'ai la nausée à chaque fois que cela se produit, c'est insupportable. Tout le monde pense

qu'il s'agit des égouts, mais je tenais à vous prévenir car il s'agit pour moi vu votre description, d'exactement la même chose."

Un phénomène d'odeurs concernant la médiathèque de Poissy (78) m'a également été signalé. Pendant les horaires de fermeture de la mairie ce week-end, je sollicite l'aide des internautes susceptibles de répondre à une question (voir à la fin de ce mail).

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé

Journaliste scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr>

Une bactérie de putréfaction met à l'épreuve le président Macron Le bébé cygne de Montsouris tué par la bactérie de Montreuil

Mise à jour du 4 août 2017 de l'article diffusé le 16 juillet 2017 intitulé
Les Champs Élysées contaminés par la bactérie de Montreuil

Les sources de cet article figurent à la fin.*

Cet article est en ligne :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Le-bebe-cygne-de-Montsouris-tue-par-la-bacterie-de-Montreuil.pdf>

(Les nouvelles informations sont en couleur dans la version PDF)

Une odeur « de gaz », « d'égout », « d'œuf pourri », « de poubelles », de « poisson pourri » se répand depuis quelques mois dans Paris et plusieurs villes de la région parisienne. Cette odeur a un nom : ptomaïne. Elle est produite par une bactérie gazogène.

Après l'air du métro et des Champs Élysées, cette bactérie a également déjà contaminé l'eau des bassins de Paris. Le lac artificiel du parc Montsouris est tellement chargé que le bébé cygne né ce printemps est mort, de même que les canetons de l'année. « Une vingtaine d'oiseaux et 3 ou 4 poissons ont été ramassés jeudi [20 juillet] », confirme au Parisien* Pénélope Komitès, adjointe à la maire de Paris chargée des espaces verts et de la biodiversité.

L'odeur est un signe qui ne trompe pas. Un habitué du parc m'affirme, le 3 août, que l'eau « n'a jamais senti aussi mauvais ». Et en effet, si les endroits balayés par le vent sont indemnes, je détecte l'odeur caractéristique de cette contamination près du manège où les enfants jouent en nombre, à l'est du lac.

Il y a quelques semaines, une employée qui a revêtu une combinaison pour pénétrer dans l'eau afin de dégager un canard empêtré dans un sac plastique a également fait la remarque de cette puanteur.

À voir les bulles d'air éclater à la surface, sous les feuilles de saules en putréfaction, dans l'eau stagnante sur le côté ouest du lac, on peut avancer l'hypothèse que les bactéries gazogènes pullulent à cet endroit. Les services vétérinaires de la préfecture de Paris et de l'Office national de la Chasse et de la faune sauvage seraient bien avisés d'effectuer d'urgence un prélèvement à cet endroit précis et d'y rechercher, non pas le *Clostridium botulinum*, mais d'autres *Clostridium*, parmi lesquels le *perfringens* et le *septicum*.

Au sud du lac, de nombreux poissons qui frétilent, dans le bassin en amont où surgit l'eau qui alimente ce lac artificiel, en provenance de Rungis, sont à l'abri. Non seulement parce que leur bassin est situé à l'opposé des feuilles en décomposition, mais surtout parce qu'il est surélevé par rapport au niveau de l'eau contaminée. La forme physique de ces poissons accrédite l'hypothèse que l'eau d'alimentation est saine et que la contamination se produit en aval.

Il est urgent de retirer ces feuilles en décomposition et de les détruire avec toutes les précautions nécessaires pour ne pas contaminer davantage les employés municipaux, dont le vestiaire est déjà imprégné par l'odeur, et qui ne disposent pour l'heure d'aucun produit de nettoyage ni de désinfectant.

Le poney Brun a le ventre tellement gonflé qu'il ressemble à une femelle près d'accoucher. Et pourtant, c'est un mâle ! Je l'appelle doucement, mais il ne réagit pas, les yeux dans le vague, la tête posée sur la rambarde. Il a vraiment l'air malade. Les poneys du Club de Rambouillet attendent au nord du bassin contaminé que des parents inconscients du danger veuillent bien déboursier 6 euros pour faire un tour avec leur bambin sur leur dos. Ils inhalent toute la journée l'air contaminé soulevé par le vent, et boivent une eau qui, si elle n'est pas tirée du lac, n'en est pas moins tirée dans des conditions qui permettent sa contamination. Un examen médical s'impose, ainsi que l'analyse des crottins qu'ils égrènent tout autour du lac pendant leurs promenades, et qui sentent aussi la bactérie. Le sac dans lequel ces crottins sont stockés après avoir été ramassés est à 1m50 de leurs naseaux, de sorte qu'ils se contaminent également les bactéries émanant de leurs propres déjections...

La Ville de Paris a fait le minimum pour informer les promeneurs : il faut entrer dans le parc et mettre le nez dessus pour voir une affichette noire « Baignade interdite » et une annonce sur fond noir :

« Suite au signalement d'animaux trouvés morts, aux abords du lac, les services vétérinaires de la Préfecture et l'office national de la chasse et de la faune sauvage procèdent à des autopsies pour identifier les causes de ces décès. Les analyse de l'eau ont révélé un taux normal d'oxygène et l'absence de bactéries toxiques. Des analyses complémentaires sont en cours et d'autres pistes liées à la qualité de l'eau sont explorées pour tenter d'expliquer l'origine des faits déplorés.

Si vous découvrez un oiseau malade ou mort dans le parc, merci de prévenir les agents municipaux qui se chargeront de faire intervenir les services compétents pour récupérer les animaux, les soigner ou les autopsier. »

Le Parisien*, 26 juillet 2017 : « Mort des oiseaux de Montsouris : le mystère continue » : Si le Laboratoire central de la préfecture de Paris (LCPP, 39 bis rue de Dantzig, 15ème, métro Convention), ne m'avait pas jetée dehors quand je suis venue alerter, le 20 juin dernier, de ce qui se passait à Montreuil, il aurait peut-être moins pataugé dans le mystère.

Non seulement l'agent d'accueil, mais plusieurs autres employés et responsables qui passaient là au moment de la pause déjeuner m'ont sèchement objecté qu'ils n'interviendraient que sur demande du service d'hygiène de Montreuil. Ils n'ont rien voulu entendre quand j'ai plaidé que ce service avait clos le dossier, et ils n'ont rien voulu voir quand j'ai montré le reportage photo* des dépôts sporulés sur le papier recouvrant la grille de la voie de contamination. Ils m'ont dit d'envoyer un mail via le site internet, ce que j'ai tenté de faire le 22 juin, mais le formulaire de contact ne fonctionnait pas et mon alerte* n'est donc jamais parvenue au Laboratoire central de la préfecture de Paris, qui est pourtant au cœur cette affaire de bactérie puisqu'il est habilité à effectuer des prélèvements et équipé pour les analyser...

Le bassin de la Villette contaminé par la bactérie de Montreuil

Simultanément au Lac Montsouris, le bassin de la Villette a été contaminé. Fermés une seule journée, le lundi 24 juillet, les trois bassins de l'opération « Paris Plage » étaient réouverts dès le mardi 25 juillet à la baignade, y compris celui destiné aux enfants accompagnés de leurs parents.

Malgré le vent qui souffle du sud vers le nord, de légères effluves de cette odeur caractéristique sont perceptibles tout au long du canal de la porte de la Villette à Jaurès. Elles s'accumulent dans le local de la base nautique, où les employés ont affirmé la sentir « un peu ».

Paris Plage dans le bassin de la Villette, ce sont aussi des enfants sur des canots, qui respirent cet air contaminé. Un véliplanchiste, client de la base nautique, plongeait allègrement dans l'eau, le 25 juin, côtoyant des algues en putréfaction flottant sous la surface de l'eau. Le quotidien, matin et soir, de ces débris d'algues qui, d'après leur couleur marron, sont vraisemblablement les hôtes des bactéries incriminées, est impératif.

Vincent, qui travaille tous les jours ici, affirme avoir vu quelques jours, plus tôt une anguille morte et deux poissons flotter à la surface du plan d'eau.

Dans le bassin de baignade, où l'eau est la même que celle du canal, sans adjonction d'aucun produit de traitement, la recherche au moyen d'une « Algae Torch » dont le faisceau lumineux détecte les algues en suspension, effectuée trois fois par jour, montre que le taux de Chlorophille cyanobactérie augmente rapidement, même s'il reste au-dessous de la valeur limite autorisée.

L'un des agents me demande quels sont les signes de contamination. Je lui répond : « Des gaz

plus fréquents ». Il est concerné. Quand il m'apprend que son bébé est né 15 jours auparavant, je lui explique que ces gaz sont contaminants et lui recommande de ne pas les lâcher en présence de son enfant, seulement dans les toilettes. Il m'informe que lorsqu'il rentre chez lui, il commence systématiquement par se doucher et se changer avant même de toucher et d'embrasser sa femme ou son enfant. Je lui suggère de continuer cette excellente mesure d'hygiène en prenant un soin tout particulier à laver sa barbe, car cette bactérie colonise les poils, et de laver ses vêtements de travail à 90°C tous les soirs. Ces préconisations valent pour tous ceux et toutes celles qui travaillent en présence du public ou en plein air : vendeurs, caissiers, agents d'accueil, gardes de sécurité, plombiers, conducteurs de transports en commun ou de taxi, jardiniers, balayeurs de rue, éboueurs,...

L'Agence régionale de santé (ARS) a effectué un prélèvement jeudi 20 juillet dans le bassin de la Villette, comme elle le fait chaque semaine. Eaux de Paris effectuée chaque jour deux analyses. Mes alertes des 23 juin*, 3 juillet*, 17 juillet* et 20 juillet* n'ont donc pas été transmises par l'ARS et la DDPP aux services en charge de la surveillance de l'eau. Si les « services compétents » cherchaient *Clostridium perfringens* ou *Clostridium septicum*, ils les trouveraient certainement en augmentation.

Un ostréiculteur a en effet confirmé que *Clostridium perfringens* est détecté dans les bassins de décantation peu salés où les huîtres sont placées avant commercialisation. Et d'après la fiche ANSES* de 2010, il faut un taux de salinité de 7 à 8 % pour la détruire.

La « bactérie incriminée » qui est « bien connue des professionnels de santé », selon les termes du mail de l'ARS du 4 juillet 2017, contamine donc l'eau douce. Faites passer le message autour de vous, puisque les « services compétents » préfèrent nager dans le « mystère ».

La Ville de Paris, instigatrice de l'opération « Paris Plage », propriétaire de la base nautique, propriétaire des Parcs et jardins, poursuit des activités qui propagent la contagion humaine de la bactérie. Pourtant, des mesures de précaution s'imposent : suspendre « Paris Plage » et les promenades à poney dans tous les parcs de Paris

!

Les donneurs de sang exposés à la contamination

Non loin du bassin de la Villette, un homme a décidé de fermer les écoutilles. Médecin, il dirige le centre de don du sang de l'hôpital Saint-Louis. Mardi 25 juillet 2017, me faisant passer pour une donneuse, je suis reçue par lui. Je lui explique brièvement ce qui se passe à Montreuil et sur les Champs Elysées. Il me répond que toute bactérie, pour se propager, a besoin d'un vecteur. Je lui objecte que la légionellose se propage dans l'air. Il répond que ce sont les gouttelettes d'eau des systèmes de climatisation qui en sont le vecteur. Je mentionne le vibrion du choléra qui se propage par contact inter humain. Il qualifie mon alerte de « fantasme » et conclut, en me mettant dehors, qu'il prendra uniquement en compte les alertes dûment transmises par les « services compétents ».

Pourtant, dans ses locaux où de généreuses personnes viennent donner leur sang flotte l'odeur caractéristique de la bactérie. La collation offerte aux donneurs est possiblement contaminée par cette bactérie capable de s'introduire dans les emballages alimentaires et friande non seulement de viande, mais également d'amidon qui se trouve en abondance dans le pain, les pommes de terre, le maïs, et qui est ajouté comme ingrédient dans de nombreux sandwiches et plats cuisinés...

Le soir même, je consulte à nouveau mon dictionnaire médical. Juste sous « Vibron cholérique », je vois « Vibron septique : Voir Clostridium septicum ». Ce serait donc lui, le « long bâtonnet droit ou flexueux, souvent groupé en longues chaînettes », qui, devenu aérobic du fait de l'ouverture des fenêtres de l'appartement où de la viande a été laissée en putréfaction pendant 11 mois (voir ci-dessous), se serait déposé en voile blanc sur la porte anti-effraction de cet appartement avant qu'une voisine alors inconsciente du danger la nettoie, le vendredi 5 mai dernier au soir ?

Clostridium perfringens ne serait pas la seule « bactérie incriminée » ? Un prélèvement précautionneux dans l'immeuble contaminé et une recherche à large spectre s'imposent !

C'est urgent. Ces bactéries n'attaquent pas seulement les animaux. Au chapitre des effets sanitaires humains, deux épisodes nouveaux sont venus s'ajouter, transmis par mail le 20 juillet 2017 au directeur de l'Agence régionale de santé Christophe Devys, puis le 23 juillet au directeur de la Direction départementale de la protection des personnes, Jean-Bernard Baridon, et au docteur Robert Garnier, directeur du Centre antipoison de Paris (aucune réponse à ce jour) :

« Une jeune fille de 22 ans a acheté une barquette de fruits à Marks & Spencer Beaugrenelle le lundi 26 juin 2017. En rentrant chez elle dans le 19ème, elle a mangé les fruits puis s'est endormie à côté. À son réveil, une forte odeur émanait du jus des fruits, qui donnait envie de vomir. Elle a jeté la barquette à la poubelle.

10 jours plus tard, elle a eu une méningite (hospitalisation 5 jours à l'hôpital St Louis). Aucun autre cas de méningite dans son entourage, ni avant, ni après. »

Et, en réponse à une diffusion parisienne du 17 juillet, j'ai reçu ce mail :

« Comment fait-on les analyses / prélèvements pour détecter la présence de Clostridium perfringens ? J'imagine qu'une simple prise de sang ne suffit pas.

Le dimanche 2 juillet, sur la ligne 2, j'ai vu un homme relativement jeune avec un mollet énorme et de grosses veines apparentes, qui sentait mauvais. Il a relevé le bas de son pantalon pour que je lui donne ma place. Je n'avais jamais vu un mollet dans cet état.

A-t-il pu nous transmettre quelque chose aux personnes qui étions proches de lui ?

De peau à peau ou par la respiration ?

Depuis, quelque temps, j'ai mal aux pieds. »

La description du mollet de cet homme correspond à ce que j'ai vu dans le 15ème, le 20 juin,

sur une femme d'âge moyen. Et au mollet d'une autre dame, plus âgée, rencontrée auparavant à Montreuil. Cela commence à faire beaucoup. Trop pour rester inactif. Il est impératif que les « services compétents » s'activent sans attendre la rentrée de septembre ?!

Les champs Elysée contaminés par la bactérie de Montreuil

Diffusée dans Paris d'est en ouest, cette odeur est arrivée sur les Champs Elysées le 23 juin, aux dires d'un agent de sécurité qui y travaille tous les jours dans un magasin situé entre les stations de métro Franklin Roosevelt et Georges V. Le phénomène, atténué par les pluies diluviennes du 10 juillet reprend force : le 12 juillet, le Fouquet's, restaurant et hôtel, étaient encore impactés.

Il est urgent de lancer une alerte sanitaire internationale, car cette odeur n'est pas seulement désagréable, elle est également très dangereuse.

Elle est produite par une bactérie de putréfaction Clostridium*, agent d'une maladie mortelle très difficile à soigner, la gangrène gazeuse*.

Les bactéries de putréfaction* produisent des gaz qui sont à la fois nauséabonds et toxiques. Les bactéries qui colonisent actuellement la région parisienne, contrairement aux Clostridium anaérobies stricts, sont capables de se développer et de se propager en présence d'oxygène. Dans l'air ambiant ou sur une surface, la présence de l'odeur indique la présence de la bactérie : d'après des observations répétées, lorsque des agents détruisant cette bactérie sont diffusés ou appliqués en quantité suffisante, l'odeur disparaît instantanément. En revanche, aucun déodorant ne réussit à masquer complètement l'odeur s'il n'a pas détruit la bactérie. Et les agents dépourvus d'effet destructeur sur cette bactérie sont légions : vinaigre, bicarbonate de soude, Bétadine® scrub 4 %, eau de Dakin, la plupart des huiles essentielles et encens, etc.

Cette bactérie s'introduit dans les emballages alimentaires et cosmétiques, modifiant leur odeur, texture et saveur. Ainsi, dans une grande pharmacie impactée située à la Croix de Chavaux à Montreuil, un flacon d'huile essentielle de thym à thymol, qui venait d'être ouvert au comptoir à l'occasion d'un échange, avait une odeur ambrée constatée sur place par deux pharmaciennes, une odeur très éloignée de l'odeur du thym à thymol.

Plus grave, la contamination alimentaire génère les symptômes suivants : crampes, spasmes intestinaux, diarrhées, qui m'ont été signalés en nombre, en juin 2017, dans de grandes pharmacies à Paris et à Montreuil qui voient chaque jour défiler des centaines de personnes.

Une adolescente de 15 ans rencontrée le 12 juillet présente depuis le 20 avril 2017 les symptômes suivants : douleurs abdominales aiguës accompagnées de diarrhées rouges (suivies de pertes de sang les deux premiers jours), insomnies (elle ne peut pas dormir avant une heure du matin), perte d'appétit. Elle a déjà perdu 5 kilogrammes en trois mois. Toutes les analyses effectuées n'ont rien donné. L'origine alimentaire de la pathologie ne fait aucun

doute : tout a commencé par l'ingestion d'une viande en sauce, et son père, ainsi que d'autres personnes ayant partagé ce repas, ont également été atteints de diarrhées qui se sont résorbées en quelques jours. L'hypothèse que l'agent incriminé soit le *Clostridium perfringens* doit être investiguée.

Mais il faut savoir que même muni d'une ordonnance, il est impossible de trouver un laboratoire de ville qui accepte de prendre en charge la recherche de *Clostridium perfringens* en la transmettant à un laboratoire hospitalier équipé pour cela. Ils se cantonnent au *Clostridium difficile*, qui donne des diarrhées vertes et peut proliférer après un traitement antibiotique ou s'attraper en milieu hospitalier.

Combien de cas similaires à celui de cette jeune fille sont à déplorer ? Il est actuellement impossible de le savoir. C'est pourquoi il est nécessaire qu'une alerte sanitaire soit lancée par les organismes compétents, que depuis plusieurs semaines je m'évertue à informer, mais sans résultat.

Le 23 juin 2017, je présente au docteur Robert Garnier, qui dirige, à l'hôpital Fernand Vidal, le Centre antipoison de Paris, un échantillon suggérant une contamination par cette bactérie de putréfaction. Acheté dans un magasin Monop' situé vers la station de métro Liège (17ème), il s'agit d'un pot en verre fermé sous vide par une capsule métallique qui, selon l'étiquette contient des « morceaux d'ananas » et du « jus d'ananas ». Un examen visuel du produit permet de déceler que le jus d'ananas est devenu visqueux et que les morceaux commencent à se déliter.

Après avoir regardé le flacon et le reportage photo concernant l'origine présumée de la bactérie, le docteur Robert Garnier m'éconduit : « Ce n'est pas de mon ressort, cela relève de la microbiologie et je ne m'occupe que des produits chimiques. » Il me donne les coordonnées de la Répression des fraudes, devenue Direction départementale de la protection des personnes, où je fonce ce même après-midi avant la fermeture à 17h, et où Madame Delmotte, responsable du service des Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC), passe devant moi, à l'accueil, en quittant le bureau. Mais elle se contente de me lancer : « Vous n'avez qu'à faire analyser le produit ! »

Où ? Avec quel argent ? Quelle validité serait reconnue à cette analyse d'un échantillon prélevé par mes soins sans constat d'huissier ?

Je préfère donc suivre sa deuxième injonction : « Contactez l'Agence régionale de santé (ARS) ».

Après avoir envoyé un mail à son directeur Christophe Devys le vendredi 23 juin au soir*, je m'y rend le lundi 26 juin après midi, avec un second échantillon du même aliment qui présente les mêmes caractéristiques, acheté dans le même magasin Monop'. Après presque deux heures d'attente, je suis reçue pendant 20 minutes par le directeur de cabinet de Christophe Devys, et par une femme médecin de la cellule d'alerte, qui m'écoutent en silence en prenant des notes et m'assurent, à plusieurs reprises, que mon mail est « en cours de

traitement ».

Je pense naïvement que des prélèvements et des analyses vont être diligentés sur place afin qu'un antibiogramme soit établi. Mais non. Pendant une semaine, il ne se passe rien. Le dimanche 2 juillet, j'envoie un mail au médecin, lui proposant un deuxième rendez-vous centré sur le tableau clinique des effets de cette bactérie, « dans le but d'établir une fiche d'information à adresser aux médecins et aux pharmaciens afin de leur demander de remonter quotidiennement leurs observations quantifiées. »

Je propose d'inclure à ce rendez-vous le directeur de l'Institut médico-légal de Paris, Bertrand Ludes, « pour sa connaissance des bactéries de putréfaction et des moyens de protection des professionnels de la thanatopraxie ». Je lui suggère également de lancer sans délai une alerte sanitaire internationale : les congés d'été sont imminents, et de nombreux touristes s'apprêtent à venir à Paris où ils vont être exposés à la bactérie dans les rames de la RATP et de la SNCF, ainsi qu'à la nourriture contaminée, la majorité des points de vente alimentaires étant d'ores et déjà impactés.

Le médecin me répond le 4 juillet 2017 :

« Suite à notre entretien et son complément par mail, nous avons pris en compte tous les éléments transmis.

Nous vous remercions pour votre vigilance citoyenne.

Après analyse et échanges avec nos spécialistes en épidémiologie, nous vous assurons que la bactérie incriminée est parfaitement connue par les scientifiques et les professionnels de santé. »

Mais l'entretien de 20 minutes, trop court, ne m'a pas permis de tout dire et les « éléments transmis »* étaient incomplets ! Manquait notamment une photographie d'un voile blanc sur une porte anti-effraction, posée sur l'appartement à l'origine du problème.

Dans les lieux contaminés, sous certaines conditions de luminosité, cet agent probable de la contamination inter humaine s'agglutine et devient visible à l'œil nu. On peut voir dans l'air se déplacer des éléments blancs capables de se propulser avec une certaine vitesse dans toutes les directions, y compris vers le haut, et ce en l'absence de courant d'air. Lors de la pulvérisation de produits qui les détruisent, ces éléments blancs perdent leur dynamique intrinsèque et tombent lentement sur le sol. Dans les appartements contaminés, ces éléments blancs se posent sur les tissus (vêtements, rideaux,...).

Comme toutes les portes anti-effraction, celle que le propriétaire de l'appartement incriminé a fait poser a de nombreux interstices par lesquels cette bactérie aérobique* a pu aisément se propager à l'extérieur, dans l'escalier et au-delà.

Sans avoir fait effectuer aucun prélèvement sur place ni analyse, l'ARS tire dans son mail du 4 juillet des conclusions qui peuvent être qualifiées de hâtives :

« Elle [la bactérie incriminée] n'entraîne (sic) pas de contamination inter humaine, et par ailleurs la conséquence gangréneuse d'un tel germe ne survient que sur des plaies souillées

directement par la bactérie. »

Il est exact que la gangrène gazeuse sévissait dans les tranchées de la Première guerre mondiale, où les blessés cohabitaient avec les cadavres. Mais au Moyen-Âge, « Les carences protéiques effroyables de cette époque conduisaient à ingérer la viande jusqu'à un état de putréfaction avancée. Si une petite famille disposait d'un sanglier abattu, on en consommait la viande pendant 3 à 4 semaines, même si la viande était "verte" et pleine de vers et il arrivait que la mort soit parfois au rendez-vous.

Aujourd'hui les chaînes de froid rendent impensable une telle situation... Mais persiste la mémoire de la viande qui tuait... » (in Robert Masson, Diététique de l'expérience*).

Selon la fiche de décembre 2010* de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail (Anses), *Clostridium perfringens* « attaque » non seulement la viande et la volaille, mais aussi l'amidon. Il est hydrolytique, protéolytique et glucohydrolitique. Ses cibles sont les protéines, le glucose, le lactose et le maltose.

Il se présente sous forme de bâtonnets larges (1 à 1,5 micromètre de diamètre). Son métabolisme est anaérobie strict mais aérotoleant. Il sporule facilement dans les milieux naturels (intestin, sol), produit et sécrète de nombreuses toxines et enzymes dont l'entérotoxine, responsable de l'intoxication alimentaire. 6 à 8 % des souches de *Clostridium perfringens* possèdent le gène de l'entérotoxine.

En cas d'ingestion d'un grand nombre de souches entérotoxigènes de *Clostridium Perfringens*, celles qui auront survécu à leur passage dans l'estomac – dont l'acidité les détruit –, s'implanteront dans l'intestin grêle, où elles se reproduiront par sporulation pour y atteindre 10⁸ à 10⁹ bactéries par gramme, et produiront l'entérotoxine. Cette entérotoxine, ainsi que le *Clostridium perfringens* lui-même, sont retrouvés en nombre élevé (supérieur à 10⁶/g) dans les selles des malades. La toxine alpha et la perfringolysine sont les principales toxines impliquées dans les gangrènes.

Les infections étant le plus souvent mixtes* (bactéries aérobies et anaérobies), compte tenu des lourdes conséquences* pouvant résulter de l'extension de la contamination aérienne des points de vente alimentaires, une alerte sanitaire officielle est absolument indispensable.

Les femmes enceintes et les services de gynécologie-obstétrique devraient à tout le moins être informés : en cas de contamination préalable de la mère, du personnel médical ou de la clinique, l'épisiotomie ou la césarienne pourraient présenter un risque. Il faut en effet savoir que les septicémies consécutives aux accouchements et aux avortements*, devenues rares du fait de leur prise en charge médicale, sont engendrées par *Clostridium perfringens*.

Les laboratoires d'analyse médicale déjà contaminés par la bactérie, comme c'est le cas du laboratoire du 70, rue du Bac à Paris (6^{ème}), dont le directeur a reconnu le 13 juillet qu'il avait commencé à sentir cette odeur « après les orages du 10 juillet » (mais il pense que cette odeur provient des égouts), devraient être particulièrement attentifs à ne pas inoculer aux patient-e-s, lors des prises de sang, des bactéries aux « conséquences gangréneuses », reconnues par l'ARS.

Mardi 20 juin 2017, jour de marché, en descendant à pied la rue la Convention, de Javel au métro Convention (15ème), j'ai vu trois personnes avec des membres enflés : une femme dont le bras gauche était trois fois plus gros que le bras droit, enveloppé de bandages ; un homme âgé descendant avec difficultés d'une ambulance en s'appuyant sur des cannes, en short, avec une cuisse droite visiblement enflée comme si elle était emplie de cellulite ou d'ascite ; et une femme d'âge moyen, dont le mollet gauche, partiellement bandé, était non seulement très enflé mais boursouflé de varices (les troubles vasculaires pré-existants prédisposant à la gangrène*).

A Montreuil, dans la rue piétonne du Capitaine Dreyfus, il y a environ deux semaines, j'ai croisé une femme avec la main droite enflée, recouverte d'un bandage. Elle m'a dit qu'elle venait de subir une opération à l'hôpital de Montreuil. Je me suis permise de lui suggérer, si le gonflement subsiste ou s'amplifie, de demander une recherche de *Clostridium perfringens*.

Jeudi 13 juillet, dans l'avenue du Maine (14ème arrondissement), une femme d'une soixantaine d'années marchant avec une béquille avait sa jambe gauche très enflée. Je lui ai demandé quel diagnostic les médecins avaient posé, elle m'a répondu : « Les ganglions », puis a coupé court à la conversation sans que je puisse lui conseiller de leur suggérer la recherche de *Clostridium perfringens*.

Si vous connaissez des personnes subissant le gonflement inexplicable d'un membre, je vous remercie de bien vouloir leur transmettre cet article afin qu'elles puissent le faire lire à leur médecin. Si la communauté médicale se mobilise, les autorités sanitaires feront peut-être enfin leur travail d'alerte générale ?

Comment une bactérie de putréfaction a-t-elle pu ainsi se propager?

Madame Lebeau, inspectrice sanitaire du service d'Hygiène de la ville de Montreuil (93) dirigé par Monsieur Stéphane Farroz, est informée depuis le 2 mai 2017 que cette odeur est produite par la dissémination d'une bactérie originaire d'un appartement dans lequel elle a trouvé ce jour-là, en compagnie de deux collègues et de deux représentants du copropriétaire, de la viande en putréfaction depuis 11 mois, après signalement d'odeurs les 19 et 26 avril 2017 par une locataire de l'immeuble.

A cette époque, cette locataire était la seule à sentir l'odeur dans son appartement, dont elle n'a découvert l'origine que le 15 mai en déplaçant un carton et divers objets placés devant une cheminée ouverte : c'est par le conduit de cette cheminée que les bactéries se sont introduites dans son appartement, raison pour laquelle il a été le premier impacté. Depuis, les trois appartements situés sous celui où était la viande en putréfaction sont impactés par cette odeur.

Mais, dans cette ville de 104.000 habitants où de grandes affiches prônent que « La propreté est l'affaire de tous », Madame Lebeau s'est empressée de clore le dossier, décrétant le 15 mai que les dépôts colorés qu'elle constatait de visu dans l'appartement de la locataire sur la

grille d'une cheminée ouverte qui venait d'être colmatée étaient « de la rouille ». Mais le fait que la bactérie ait sporulé entre le 15 mai et le 8 juin 2017 sur le papier de soie totalement sec mis en place, après son passage, par la locataire pour masquer cette grille de cheminée impactée invalide ses conclusions hâtives et prouve qu'il ne s'agit pas d'oxyde de fer (voir le reportage photo*).

Après la mort de son locataire en juin 2016, le copropriétaire M. Chemali a fait poser une porte anti-effraction sans vider l'appartement au préalable, ni même vérifier son contenu. Le 26 mars 2017, il a fait intervenir une équipe de déménageurs du dimanche. Ils ont su identifier l'origine de la forte et écœurante odeur qui régnait sur place : « Comme si quelqu'un était mort sur place », a dit l'un d'eux.

Mais au lieu de repartir dès leur arrivée et d'attendre que l'appartement soit décontaminé pour y revenir, ils ont ouvert les fenêtres et, tout en y laissant la viande en putréfaction, ont descendu par l'escalier une partie du contenu de l'appartement dans un camion (en abandonnant dans la rue plusieurs planches contaminées...).

En partant, ils ont laissé ouvertes les fenêtres qui sont restées ouvertes depuis lors, y compris pendant et après une pseudo-décontamination qui a eu lieu le 9 mai, et après la contre-visite de Madame Lebeau le lundi 15 mai, qu'elle a réalisée en l'absence du copropriétaire, et pour laquelle elle s'est contentée de monter au troisième étage et de constater « l'absence d'odeur ». Les deux fenêtres de cet appartement (l'une sur rue, l'autre sur cours) sont encore et toujours ouvertes aujourd'hui.

Le vendredi 5 mai, la locataire de l'appartement impacté, qui avait constaté une odeur nauséabonde dans des rideaux et dans des vêtements, a apporté ces derniers au pressing situé dans le centre commercial, à deux pas du Monoprix. L'odeur était telle, qu'elle s'est précipitée au Monoprix pour y acheter un spray désinfectant. Le teinturier a mis ses vêtements en machine 20 minutes plus tard. Mais c'était déjà trop tard. Le lendemain samedi 6 mai, l'odeur a été constatée par l'ancienne tenancière du pressing, venue lui rendre visite.

Le lundi 8 mai, le marchand de journaux qui place tous les matins sa table devant l'entrée du Monoprix a mentionné cette « odeur du Monoprix », qui était déjà parvenue jusqu'au kiosque situé quelques dizaines de mètres en contrebas, lors une conversation avec son confrère du kiosque, en présence de la locataire.

L'élú de permanence a été saisi le lundi 8 mai 2017 vers 13h par cette habitante de Montreuil. Son appel a été donné à partir du PC des pompiers de l'avenue Pasteur, après que les quatre personnes différentes sus-mentionnées ont affirmé sentir cette odeur nauséabonde au niveau du pressing, du Monoprix et du kiosque à journaux.

La contamination était alors contenue au pressing, au Monoprix et à l'avenue de la Résistance, qui descend vers la grande place Jacques Duclos, dite « Croix de Chavaux ». Ce 8 mai, il a été demandé à l'élú de permanence de faire fermer le magasin Monoprix pour une décontamination urgente dans le courant de l'après-midi. Non seulement il n'est pas venu constater lui-même l'odeur car il se trouvait à la préfecture de Bobigny pour consulter les

listes d'émargement de l'élection présidentielle, mais en plus, ni lui, ni personne, n'a rien fait par la suite.

Consultée par sms le vendredi 12 mai par une Montreuilloise, l'adjointe à la santé a répondu : « Je me renseigne. » Rencontrée le 1er juin, elle a affirmé que « tout était fait comme il convient ».

Pendant ce temps, la contamination se propage dans de multiples villes de l'Île-de-France. Les premiers lieux impactés sont les transports en commun et les commerces alimentaires. Cette odeur de ptomaïne diminue en cas de vent violent ou de forte pluie, puis revient.

Un fait inquiétant a été signalé le 22 mai à 23h par un pharmacien de la pharmacie ouverte 24/24, rue de Paris, près de la Croix de Chavaux : plusieurs clients étaient porteur de cette odeur. Une information corroborée par un vendeur de bazar dans la rue piétonne du Capitaine Dreyfus, qui part de la Croix de Chavaux.

L'appartement du couple avec enfant en bas âge qui réside dans l'immeuble d'où la bactérie est originaire, juste en dessous, est également pris par l'odeur (constaté le 15 mai 2017), ainsi que l'appartement du rez-de-chaussée (constaté le samedi 24 juin). Et depuis le dimanche 21 mai, il a été constaté que le corps du jeune père lui-même émet cette odeur. Ce couple considère pourtant ne pas être impacté, un déni qui semble fréquent chez les personnes concernées. Fait important : lui était monté au 3ème étage le 2 mai lors de la découverte de la viande en putréfaction et en est redescendu « en pleurant, tellement cela sentait mauvais », selon sa femme.

Le 23 mai, la contagion constatée par la présence de l'odeur de ptomaïne s'étendait déjà jusqu'au centre commercial Créteil Soleil et au tribunal de commerce de Créteil (94), situés à quelques dizaines de mètres du métro Créteil préfecture (ligne 8), ainsi que sur plusieurs lignes du métro parisien.

Madame Lebeau prétend n'avoir rien senti nulle part et affirme que « tout le monde s'inquiète de la santé mentale » de la locataire. L'Adjointe déléguée à la santé, Riva Guerchanoc, écrit dans une lettre du 14 juin, qu'elle signe en réponse à mon mail d'alerte du 25 mai* : « Pour le maire et par délégation » : « [J']entérine la clôture du dossier suivi par le SCHS (Service communal d'hygiène et de santé) ».

Elle me demande même de « cesser immédiatement toute propagation d'alerte non-fondée et anxiogène ».

Mais le 28 juin 2017 lors du Conseil municipal, conduit au pas de charge du fait de l'absence des élus d'opposition destinée à protester contre ses pratiques anti-démocratiques, le maire, Patrice Bessac, fait entériner d'une part, le vote d'une Convention d'objectifs et de moyens* par laquelle l'Agence régionale de santé (ARS) accorde à la ville de Montreuil une subvention de 173 000 euros (!) et d'autre part, l'adhésion à l'Institut des risques majeurs (délibérations 28 et 39). Pure coïncidence ? Ouverture de parapluie pour minimiser sa responsabilité quand les acteurs économiques lésés viendront lui demander des comptes ? Dans tous les cas, on

peut dire que les mauvais élèves sont récompensés au-delà du raisonnable.

L'une des thématiques de cette convention est « Former et soutenir pour aide au maintien à domicile des personnes âgées ». Or il se trouve que depuis le 17 mai, j'ai donné toutes les indications au service Hygiène, qui m'a assuré à deux reprises avoir transmis la demande au service CLIC dédié aux plus de 62 ans, pour qu'un homme âgé, Monsieur Mohamed B., qui se déplace péniblement avec une canne pour faire ses courses chaque soir, n'a pas le téléphone et n'est en contact avec aucun de ses voisins, bénéficie d'une aide à domicile. RIEN n'a été fait et, la dernière fois que je l'ai vu, le 6 juillet, il avait laissé passer l'heure de fermeture du supermarché et a dû se contenter d'un pain dur acheté à la boulangerie.

Bien qu'il se dise communiste, le maire Patrice Bessac met en pratique à Montreuil la civilisation macroniste du « chacun pour soi »...

Le cinéma de Montreuil est également impacté par la bactérie : « On a une odeur d'œuf pourri dont on n'arrive pas à se débarrasser », dit le 11 juillet 2017 une personne qui y travaille, avant de se raviser : « Ce n'est pas de l'œuf pourri », tandis qu'une de ses collègues trouve que « ça sent l'ammoniac ». Je leur demande de faire un signalement au service Hygiène de cette ville qui se targue de détenir « le plus grand cinéma municipal d'art et essai d'Europe » (dont elle a confié la gestion à la communauté de communes Est Ensemble, tout comme celle des déchets, d'ailleurs, avec des résultats hélas bien visibles : Montreuil, ville de Bessac-poubelle, voir le reportage photo*).

Toujours à Montreuil, mais dans le magasin Carrefour Grand Angle, c'est dans une réserve que cette odeur était si forte, lundi 10 juillet, qu'une employée a vomi. Elle a appelé tous ses collègues qui l'ont également sentie. Elle a mis du coton dans ses narines pour pouvoir continuer à travailler. Le lendemain, l'odeur flottait encore légèrement dans cette réserve qu'elle m'a laissée entrevoir : il s'agissait bel et bien de l'odeur de ptomaine, objet de cet article. Les Comités d'hygiène et sécurité vont avoir du pain sur la planche pour protéger les salariés exposés à longueur de journée, surtout dans la grande distribution

Trop habitués à la saleté ? Ni les commerçants montreuillois déjà touchés, c'est-à-dire la totalité des commerçants, du centre ville à la Porte de Montreuil, hôtels inclus, ni les habitants, n'auraient fait de signalement pendant le premier mois, selon le service Hygiène de la ville. Mais à l'accueil de l'hôtel-de-ville, un Montreuillois venu il y a plus de trois semaines signaler ces odeurs de gaz s'est entendu répondre : « On le sait déjà. Beaucoup de gens nous le disent ».

Les services d'hygiène de Montreuil pourtant continuent de faire comme si de rien n'était. Un contact de la locataire dans l'escalier de l'immeuble contaminé avec une autre inspectrice sanitaire, Jennifer Frances, venue le 3 août 2017 contrôler la présence de plomb dans les parties communes de l'immeuble (!), s'avère tout aussi infructueux, avec des réponses telles que : « C'est à vous d'apporter la preuve de la contamination avant qu'on intervienne », « Même si toute la région parisienne sent mauvais, cela ne veut pas dire que c'est dangereux », « Vous n'aurez aucune aide des services de la ville ». Elle ne réagit pas quand la locataire lui

signale la présence dans l'immeuble d'une enfant de trois ans « qui pleure tous les jours, plusieurs fois par jour ». Elle balaie l'avertissement de la locataire sur le risque de propager la contamination dans un autre immeuble avec son matériel et s'écrie « Je suis asthmatique ! » en se bouchant le nez quand, à la fin de leur conversation, la locataire vaporise un peu de spray désinfectant. Navrant et ubuesque de la part d'une professionnelle qui sait pourtant qu'en cas de putréfaction, l'appartement concerné doit être condamné jusqu'à sa décontamination, alors que celui-ci a encore les fenêtres ouvertes, trois mois après la découverte de morceaux de viande en putréfaction depuis onze mois par trois de ses collègues...

Lorsque cette nouvelle odeur a commencé à se répandre dans plusieurs endroits de la ville, notamment les commerces de bouche, cafés, restaurants, quelques Montreuillois, ainsi que des personnes travaillant à Montreuil, l'ont sentie. Mais les gens interrogés dans les rues pensaient que « cette odeur d'égout remonte à cause de la chaleur », ou que « cette odeur provient des SDF », ou que « c'est normal que cela sente mauvais dans le métro ».

Désormais, au lieu du service Hygiène, ce sont les pompiers qui reçoivent des signalements : ils sont régulièrement appelés pour des odeurs de gaz... sauf qu'il n'y a pas de gaz !, selon les propos d'une équipe d'une dizaine de pompiers de la caserne de Montreuil rencontrés le 6 juillet dans l'avenue de la Résistance, après qu'ils aient été appelés pour un « fumigène » qui s'est avéré inexistant. J'ai demandé au sergent-chef de signaler chacune de ces « fausses alertes » au service Hygiène de la ville...

Au 52, avenue des Champs Elysées, au niveau du chantier Altarea Cogedim au dessus du magasin Monoprix (ouvert malgré les travaux), l'odeur était redevenue forte dès le 12 juillet. Dans tous les quartiers de Paris et dans de nombreuses villes de banlieue, les magasins Monoprix sont particulièrement affectés. Celui du 105, rue de la Convention (15ème) l'était dès le 20 juin.

Il est vrai que sans la faute du directeur adjoint du Monoprix de Montreuil, qui a joué un rôle majeur dans la non prise en compte de l'alerte initiale, cette affaire n'aurait peut être jamais pris une telle ampleur. En effet, le 11 mai, la locataire est retournée dans ce magasin et, compte tenu de l'odeur qui y régnait, a obtenu que le service Hygiène soit appelé au téléphone depuis l'accueil du magasin.

Elle a demandé à son interlocutrice (qui n'était pas Madame Lebeau, en congés cette semaine-là), de venir sur place constater les faits.

Mais, en l'absence du directeur, M. Ludovic Desnoyers, directeur adjoint, a affirmé par téléphone à l'interlocutrice du service Hygiène qu'il n'était « pas concerné » par cette odeur et celle-ci a ensuite répondu à la locataire, qui lui demandait de venir quand même, qu'elle ne pouvait pas se déplacer sans un signalement émanant de l'entreprise elle-même...

Cette procédure est totalement imbécile, car bien évidemment aucun responsable d'établissement ne signalera lui-même une odeur étrange, au risque de se voir imposer une fermeture. L'enseigne Monoprix, qui n'est pas liée par la faute initiale de son employé, aux conséquences si lourdes, a toute latitude pour le désavouer pour n'avoir pas fait remonter

l'information et avoir pris une mauvaise décision, qu'elle peut encore refuser d'endosser.

Dans cette affaire, toutes les enseignes commerciales, économiquement victimes de cette situation qui ne fait qu'empirer, ont intérêt à faire rapidement des signalements pour contraindre les autorités sanitaires à prendre les mesures qui s'imposent.

En effet, ce ne sont pas des process industriels qui sont en cause, mais une contamination micro-biologique dont les agro-industriels et les distributeurs ne sont absolument pas responsables, et dont ils ne devraient pas devenir complices par leur silence. Je suis en mesure d'expliquer à leurs avocats comment obtenir réparation pour les préjudices subis.

Cette nouvelle affaire n'a rien à voir avec les 500 000 intoxications alimentaires qui se produisent déjà chaque année en France, conduisant à 15 000 hospitalisations et tuant entre 250 et 700 personnes, pour lesquelles on pourrait effectivement incriminer les pratiques des industriels agroalimentaires, comme l'a très bien expliqué un ex-cadre dirigeant du secteur, Christophe Brusset, qui a brisé la loi du silence sur les méthodes immondes de sélection des ingrédients et de fabrication des aliments en vente dans nos supermarchés, dans son excellent livre *Vous êtes fous d'avaler ça !*, paru en 2015,* dont je recommande vivement la lecture, tant les informations qu'il donne sont cruciales.

S'agissant de la bactérie de Montreuil, tant que les agro-industriels, qui savent désormais que la contamination s'étend à grande vitesse en Ile-de-France, ne se manifesteront pas auprès des autorités sanitaires, l'Agence régionale de santé refusera de lancer une alerte officielle. Alors que des centaines de milliers de touristes s'apprêtaient à prendre la route, l'avion ou le train, elle concluait son mail du 4 juillet 2017 en ces termes :

« Les systèmes de surveillance épidémiologiques nationaux et internationaux sont performants et nous vous assurons qu'à ce jour il n'y a pas lieu d'émettre d'alerte sur cette bactérie. »

Pas un mot, dans ce mail, à propos des conséquences de la contamination des points de vente alimentaires, ni de la décontamination des appartements impactés, ni sur la prise en charge médicale des personnes déjà contaminées, qui continuent donc sans le savoir à propager la bactérie dans les lieux qu'elles visitent. Les conséquences pourraient s'avérer dramatiques.

À l'hôpital Bichat, où un homme contaminé a été suivi dans le service d'Urologie, un autre patient a subi, plusieurs semaines plus tard, un choc septique lors d'une IRM de la prostate, avec injection. Les deux dossiers sont-ils liés ? Pour le savoir, il faudrait mener des investigations. Seules les autorités sanitaires ont ce pouvoir. Il faudrait aussi investiguer sur l'état de santé des déménageurs exposés le 26 mars 2017.

Autre question lancinante : comment vont évoluer les pathologies causées par cette ou ces « bactéries à odeur » ? Seront-elles incurables comme les infections opportunistes se développant chez les malades atteints de sida ? Quand on voit les faibles taux de survie des cas décrits* de personnes hospitalisées victimes du *Clostridium perfringens* et des autres

bactéries qui l'accompagnent, il y a lieu de s'inquiéter. Personnes âgées, cancéreux, alcooliques et diabétiques seront parmi les premiers à décéder. Avec les adolescents et les enfants, bien sûr. Et l'on n'ose imaginer ce qui se passera si des nouveaux-nés sont contaminés lors de l'accouchement...

Une observation dérangeante est de constater que toutes les femmes enceintes en ce moment à Montreuil et à Paris, y compris les jeunes femmes qui portent habituellement le ventre haut, ont un ventre pointu et bas, comme si leur intestin gonflé, poussait le fœtus vers l'avant. Je ne peux pas contacter tous les services gynécologiques pour leur transmettre cette alerte, vous qui lisez cet article, pourriez-vous effectuer une petite recherche pour le transmettre par mail à un service hospitalier de gynécologie ? Je vous en remercie.

Des prélèvements et analyses par chromatogramme auraient-ils été effectués dans les transports collectifs, régulièrement confrontés à ces problèmes de putréfaction en raison de la présence de rongeurs dans le réseau ?

Depuis une alerte par mail envoyé le 25 mai 2017 à Valérie Péresse*, présidente de la Région Ile-de-France et du STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France, qui chapeaute la RATP et la SNCF), également victime à grande échelle de cette contamination, sur certaines lignes de métro les odeurs sont moins fortes certains jours.

Mais le problème revient toujours, et pour cause : les quais des stations ne sont pas décontaminés. De plus, il suffit que des voyageurs contaminés empruntent une rame et y lâchent un pet pour que le problème revienne.

A Montreuil, les poseurs de Linky propagent la bactérie

L'alerte provient de la mésaventure d'une Montreuilloise chez qui GRDF est intervenu pour couper le gaz pour non paiement des factures. Elle a ouvert la porte à l'agent pour lui remettre un chèque. Il n'est resté que deux ou trois minutes à l'intérieur de l'appartement, mais elle a senti que ses vêtements (ou son corps ?) émettaient une odeur nauséabonde. Après son départ, elle a compris ce qui se passait et a passé plus d'une heure à désinfecter tout l'appartement pour chasser l'odeur qui s'y était répandue.

Il est probable que cet agent a été appelé pour des odeurs de gaz dans des appartements contaminés, d'où son état. Et il est vraisemblable que les poseurs de Linky qui interviennent à Montreuil sont également tous contaminés après être intervenus de façon aléatoire dans des appartements contaminés. Ils propagent ainsi la bactérie en pénétrant dans des appartements et des immeubles qui n'auraient pas été contaminés sans leur intervention.

Cela constitue une impérieuse raison supplémentaire pour refuser le Linky !*

Comment savoir si vous êtes impacté-e ?

L'odeur de ptomaïne est l'indication de la présence de la bactérie *Clostridium perfringens*, habituellement anaérobie mais qui semble bel et bien avoir acquis de nouvelles

caractéristiques depuis l'ouverture des fenêtres le 26 mars : devenue aérobie, elle utilise pour se répandre les légers courants d'air, se loge dans toutes les bouteilles et flacons alimentaires, et cosmétiques, qu'ils soient vides ou pleins, s'attaque au papier, notamment au papier journal, et aux plastiques putrescibles (merci, la loi de transition énergétique de Madame Ségolène Royal, qui les a rendus obligatoires depuis le 1er juillet 2016...), colonise les vêtements, les rideaux, la peau – qui prend une teinte jaune-orangé – et les cheveux, la sueur, etc.

En cas de contamination par inhalation, les premiers symptômes sont des flatulences (pets fréquents, éructations à longueur de journée et de nuit). L'air ainsi émis, nauséabond car lui-même porteur de bactéries, une fois ré-inhalé, entraîne une auto-recontamination et contamine également les personnes présentes et les animaux domestiques. C'est ainsi que se propage la contamination inter humaine... Pour limiter la contamination, il est très important que les personnes atteintes ne laissent sortir ces flatulences que dans les WC, en vaporisant immédiatement du parfum pour éliminer les bactéries répandues dans l'air ambiant.

Après quelques semaines, le « parfum » de ptomaïne peut être exhalé par le corps tout entier.

Après quelques mois, le gonflement d'un membre (main, pied, cheville) peut survenir. Des petits vaisseaux éclatent dans les jambes, prenant un aspect de grumeaux ; les dents fragiles tombent, les dents cariées s'assombrissent. Les ganglions deviennent durs et enflent légèrement.

En revanche, il n'y a aucune fièvre ni augmentation des globules blancs, les signes classiques d'infection sont absents. L'hypothèse est que ces agents pathogènes ne sont pas identifiés comme tel par le système immunitaire. Les selles sont fermes ou collantes, de couleur marron foncé ou rouge-orangé (si votre quartier est impacté, et si leurs propriétaires ne les ramassent pas, vous pouvez voir sur les trottoirs des crottes de chien de couleur brique).

En cas de contamination par ingestion, ce sont des crampes, spasmes, diarrhées et douleurs abdominales. Comme une gastro-entérite, mais qui ne s'arrête pas et peut durer deux ou trois mois. Des problèmes pulmonaires peuvent apparaître ou s'aggraver, avec toux persistante, ainsi qu'une fatigue à la marche (courir devient impossible) et des problèmes circulatoires (douleur dans les jambes).

Il semblerait que les fumeurs aient une sensibilité amoindrie pour percevoir cette odeur de ptomaïne, ce qui ne les protège nullement contre la contamination : le locataire du 2ème étage, sous l'appartement contaminé, qui est « pris » par l'odeur, est fumeur.

Cette bactérie se propage également par contact inter humain à la manière d'un vibron. Le mercredi 24 mai vers minuit, à la station de métro Asnières-Gennevilliers Les Courtilles (terminus de la ligne 13), une personne SDF descendant l'escalier côté départ émettait cette odeur de manière si forte que l'ensemble de la station était empesté. Le lendemain, cette odeur était perceptible dans la veste du témoin.

Si une personne contaminée stationne quelques minutes dans un lieu fermé, par exemple un

magasin non encore impacté, l'odeur qui émane de son corps perdure dans son sillage, pendant plusieurs heures et même plusieurs jours. Si rien n'est fait, elle finit par envahir tout l'espace. Aérer ne sert à rien, sauf si le courant d'air est très important.

Les mouchoirs en papier utilisés par les personnes contaminées, les bouteilles et les verres en plastiques dans lesquels elles boivent, émettent cette odeur, qui signe la présence de la bactérie. Il faut les laver et les jeter immédiatement dans une poubelle à pédale munie d'un couvercle fermé.

Dans les rues, cette odeur émane également des poubelles débordantes dont les couvercles restent soulevés toute la nuit, ou toute la journée, dans l'attente du ramassage.

Si votre ville est impactée, ou à des fins de prévention, demandez à votre maire de réorganiser les tournées de ramassage des poubelles afin qu'elles aient lieu chaque soir. C'est la seule façon de diminuer la charge atmosphérique globale, car durant la nuit, l'activité de cette bactérie se réduit, surtout si la température baisse.

Des conseils élémentaires de prévention devraient être donnés très rapidement à la population :

1. Soyez particulièrement attentif en faisant vos courses, examinez avec soin les emballages pour déceler, à l'intérieur, des traces de couleur rouille ou des filets blancs, ou une odeur si votre odorat la détecte. En période de canicule, réglez le thermostat de votre réfrigérateur ma maximum pour faire descendre la température. En cas de modification d'odeur, de texture ou de couleur d'un aliment déjà acheté, ne pas le consommer, même cuit. Cette modification est le signe que le magasin où il a été acheté est contaminé. Ne pas non plus le jeter, mais le rapporter le plus rapidement possible au magasin (garder systématiquement les tickets de caisse) et faire également un signalement à la Direction départementale de la protection des personnes.
2. En cas d'odeur désagréable dans un lieu, quel qu'il soit, ne pas y stationner, s'éloigner rapidement. Dans le métro, le bus, le train, placer un mouchoir parfumé sur le nez.
3. Avant de sortir de chez soi, asperger ses vêtements avec un parfum alcoolisé et garder un vaporisateur à portée de main en toutes circonstances.
4. Se laver de la tête au pied, chaque soir, dès le retour au domicile ; se laver les dents consciencieusement après chaque repas ; laver les draps des lits une fois par semaine à 90 °C.
5. Si vous prenez les transports en commun ou vivez dans une ville impactée, ne portez vos vêtements qu'une seule fois puis lavez-les quotidiennement à 90°C, seule façon d'éliminer les bactéries.
6. En cas d'éructation, de pet, de toux, d'éternuement : désinfecter immédiatement l'air ambiant en vaporisant un parfum alcoolisé. Si vous souffrez de flatulences, sachez que la prise de probiotiques est contre-indiquée dès lors qu'ils sont fabriqués sur base d'amidon, qui est l'une des « nourritures » de Clostridium Perfringens (Anses 2010*).
7. Si, à la lecture de cet article, vous avez reconnu des symptômes dont vous êtes porteur,

montrez-le à votre médecin et demandez-lui dans un premier temps des analyses standard (coproculture), puis, si elles sont négatives, insistez pour qu'il prescrive la recherche de *Clostridium perfringens*, et fasse un signalement à l'ARS. Si vous préférez rester anonyme, vous pouvez me contacter par mail (info@santepublique-editions.fr) afin que je fasse remonter vos informations à l'ARS sans divulguer votre nom (je vous demanderai seulement de préciser dans quelle ville vous habitez).

8. Si vous travaillez en présence du public ou en plein air : vendeur, caissier, agent d'accueil, garde de sécurité, plombier, conducteur de transports en commun ou de taxi, jardinier, balayeur de rue, éboueur : commencez systématiquement par vous doucher et vous changer dès le retour à votre domicile, avant même de toucher et d'embrasser votre famille. Prenez un soin tout particulier à laver les parties poilues, car cette bactérie colonise les poils, et lavez immédiatement vos vêtements de travail, séparément, à 90°C chaque soir. La rapidité de propagation de ces bactéries a de quoi inquiéter. L'inertie des « services compétents » aussi. Désormais, rares sont les Montreuillois ou les Parisiens qui n'ont jamais rencontré cette odeur. Dans le métro ou le bus, dans un magasin ou une galerie commerciale, dans un café, dans un parc ou dans la rue, l'odeur se répand, ce qui signifie que les bactéries se propagent. Leurs effets ne sont pas tous identifiés. Comment les malades vont-ils évoluer à terme ? Pour le sida, il a fallu attendre plusieurs années pour constater les premiers décès. L'aveuglement 36 ans après, une génération après les premières observations, les leçons de la pandémie sont déjà oubliées.

Pourtant, cette fois, il ne s'agit pas d'une transmission liée à des pratiques sexuelles. L'air, et désormais l'eau propagent l'agent pathogène. La contamination s'étend dans toute l'Ile-de-France, et probablement au-delà. Il est urgent, après avoir effectué des tests d'efficacité de substances bactéricides et réaliser un antibiogramme et un aromatochrome, de distribuer gratuitement à toute la population des sprays désinfectants, de prévenir toutes les professions impactées, de modifier l'emballage et la composition des produits alimentaires et cosmétiques, ainsi que l'agencement des rayonnages dans les magasins, de réorganiser les services de ramassage des ordures, de diffuser à la télévision, à la radio et dans tous les journaux, des conseils de prévention, et de lancer une campagne de dépistage et de prise en charge médicale des personnes déjà contaminées par le biais d'un protocole de soins adéquat. Plus le temps passe, plus les dégâts seront importants et plus ces mesures seront onéreuses. C'est pourquoi il faut commencer dès maintenant.

A l'issue de ma première rencontre de 20 minutes avec l'ARS le 26 juin dernier, j'ai proposé ma collaboration pour tout cela. Depuis, le 2 juillet, je demande vainement un second rendez-vous. Un silence buté est opposé à mes mails, le directeur Christophe Devys a fait refuser l'échantillon que j'ai apporté le 18 juillet dans les locaux de l'ARS.

La communauté médicale doit prendre ses responsabilités ! Bien que je les ai tenus informés pendant plusieurs semaines, les responsables de plusieurs pharmacies minimisent le phénomène en arguant que des clients sont atteints de diarrhées « toute l'année ». Ils ont refusé de faire un signalement à l'ARS pour appuyer le mien. Ils sont pourtant les seuls à pouvoir faire des statistiques de vente permettant d'objectiver le phénomène. Leur apport serait déterminant.

Le Gouvernement Macron est forcément déjà informé de cette crise sanitaire émergente, via ses services de renseignement. Le président américain Donald Trump sera certainement très mécontent quand il apprendra qu'Emmanuel Macron, tout en sachant qu'elle est contaminée, l'a sciemment invité, le 14 juillet, à assister au défilé militaire sur la plus belle avenue du monde, avec son épouse.

Pour notre président qui a cru pouvoir donner une leçon à Donald Trump en affirmant vouloir « Make our planet great again » (rendre sa grandeur à notre planète), c'est déjà raté.

Les ressortissants des pays étrangers feraient bien de quitter immédiatement la France avant d'être eux-mêmes contaminés et de propager les bactéries dans leur pays d'origine. Les touristes seraient bien avisés de choisir une autre destination que cette France, quasiment redevenue un pays sous-développé, où une crise sanitaire majeure peut se déployer sans que rien ne soit fait pour l'enrayer. Les services sanitaires de tous les pays ont intérêt à mettre en place, sans délai, des tests dans les aéroports pour empêcher l'entrée de toute personne contaminée afin de prévenir la contagion avant qu'il soit trop tard. Et les compagnies aériennes étrangères feraient bien de supprimer sans délai tous les vols transitant par Paris.

Lors de l'épidémie de pneumopathie atypique (Sras) en 2003, la directrice de l'Organisation mondiale de la santé Gro Harlem Bruntland avait reproché à la Chine le 7 avril 2003 sa gestion secrète de l'épidémie pour ne pas dégrader son image à l'étranger. C'était trois semaines après le lancement de l'alerte planétaire du 12 mars 2003.

Mais le coronavirus responsable de l'épidémie avait un effet rapide puisqu'en quelques jours, les patients infectés avaient besoin d'une assistance respiratoire.

Dans le cas présent, il devient de plus en plus clair que les autorités françaises attendront d'y être aculées pour lancer l'alerte auprès de l'OMS. Peut-être ne le feront-elles jamais et il faut qu'un autre pays en prenne l'initiative. Le temps passe, la contamination est probablement déjà en train de gagner plusieurs autres pays, et si rien n'est fait rapidement, elle gagnera la planète entière, comme cela s'est passé pour le sida.

Compte tenu de la très large amplitude de température dans laquelle *Clostridium perfringens* peut se développer (de 4°C à plus de 60°C) et de sa capacité à survivre dans le sol à l'état de spore pendant plusieurs mois, seuls quelques pays pourront compter sur un froid hivernal prolongé pour assainir leur atmosphère et leurs sols.

Paris est candidate pour les Jeux Olympiques 2024 : comment est-ce possible ? Telle une enfant de deux ans, elle doit encore apprendre le B. A. BA de la civilisation moderne : être propre ! Sauf pendant la visite de Donald Trump, où comme par miracle aucune poubelle ne traîne, les touristes eux-mêmes remarquent les poubelles qui débordent partout, et ils perçoivent cette odeur ici et là. Ainsi, une adolescente suédoise rencontrée le 13 juillet a reconnu cette odeur dans deux échantillons que j'ai montrés à sa famille, et a affirmé l'avoir déjà sentie à plusieurs endroits de Paris.

Madame Hidalgo, si vous ne faites rien pour régler le problème, il ne faudra pas vous plaindre de perdre vos 86 millions de touristes...

Une ville, un pays qui gère ses déchets comme au Moyen-Âge s'expose à voir réapparaître les fléaux de cette époque révolue. Les odeurs ne sont pas transmissibles par Internet, et jusqu'à présent, les Big Data n'ont été d'aucun secours, ni pour gérer la situation, ni même pour faire émerger le problème.

Le Gouvernement Macron prévoit de vendre 10 milliards d'actifs placés par l'Etat dans de grandes entreprises pour financer « l'innovation de rupture » et « faire de la France une nation innovante en Europe et dans le Monde », a annoncé le ministre de l'Economie Bruno Lemaire.*

Pour l'heure, l'urgence est de revenir aux fondamentaux, car les lois de la nature se rappellent à notre bon souvenir. Eviter la putréfaction a été un apprentissage basique indispensable à la survie de l'humanité, qui s'est construit, génération après génération, au cours de centaines d'années. Suffirait-il d'une génération de geeks ultra-connectés pour tout oublier !?

Le « Big cerveau » des « Big Data » ne sera jamais assez évolué, pour résoudre le problème le plus trivial.

De plus en plus de Franciliens pourtant habitués à la saleté et aux mauvaises odeurs s'offusquent de cette puanteur nouvelle qui se répand et se propage. Désormais, puisque les pouvoirs publics font la sourde oreille, c'est à nous de propager l'information et de forcer les « services compétents » à agir, et à réagir vite, sous peine de finir empoisonnés... et empoisonneurs !

Où que vous soyez, je vous remercie de bien vouloir demander par mail aux « services compétents » d'arrêter de minimiser l'affaire et de faire enfin leur travail (copier les adresses dans nouveau message. Si vous n'avez pas le temps de rédiger, transférez simplement cet article) :

ars-idf-direction@ars.sante.fr, ars-idf-contact@ars.sante.fr,
ddpp@paris.gouv.fr, cap.paris.lrb@aphp.fr, sesam@montreuil.fr,
Pour que nous puissions comptabiliser les alertes reçues par les « services compétents »,
veuillez mettre en copie :
info@santepublique-editions.fr,

Pour écrire au président de la République, utiliser le formulaire de contact :
<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

Nicolas Hulot, le chanoine d'EDF

Avec la nomination de Nicolas Hulot comme ministre du Linky (pardon, de la Transition écologique et solidaire), nous savons qu'un coup d'accélérateur va être donné au déploiement national du nouveau compteur électrique espion, qui provoque des pannes et des incendies. Dès mars 2013, la Fondation Nicolas Hulot demandait cette accélération : <http://www.agoravox.fr/actualites/societe/article/linky-enfin-de-l-intelligence-132654>

Ce n'est pas par hasard si Nicolas Hulot a accepté d'être le ministre d'un Premier ministre, ex salarié d'AREVA : la fondation Nicolas Hulot est financée depuis l'origine par EDF : Vidéo Interview croisée Nicolas Hulot / Stéphane Lhomme par Annie Lobé en 2012, <http://www.santepublique-editions.fr/interview-des-candidats-a-la-presidentielle-2012-sur-le-nucleaire.html>

Le nouveau gouvernement contient en définitive trois poids lourds du lobby de l'électricité nucléaire : - Edouard Philippe (ex Areva), - Agnès Buzyn (ex présidente de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) et ministre de la Santé - Nicolas Hulot.

Pour rappel : extraits de l'article diffusé le 19 avril 2017

Dans le programme d'Emmanuel Macron, p. 30, on lit : « Investir pour transformer, à l'heure du numérique, de la transition écologique, de la révolution des compétences, c'est la condition pour dépenser moins et mieux demain ».

Demain, cela pourrait néanmoins lui coûter –et nous coûter– très cher.
(...)

Un article de Direct Matin du mardi 10 novembre 2015 intitulé « De nouvelles pistes pour faire repartir l'économie : En route vers Macron II » présente « les bases de son prochain projet de loi » en tant que ministre de l'Economie. Surprise, il est exactement identique à celui qui figure aujourd'hui dans son programme ! Des réformes tellement libérales que François Hollande a mis le holà... Le plus surprenant, c'est qu'il affirme p. 31 que son programme a été « construit par 30 000 Françaises et Français de tous milieux sociaux, de tous âges dans tous les territoires de France, au cours de 3 000 ateliers de nos comités locaux. Ils ont enrichi le travail de plus de 500 experts qui ont donné de leur temps et de leur expérience. » Sacré menteur !

Nous avons également eu le loisir de voir à quel point ce candidat est un sacré acteur. Son jeu lors des meetings de Lyon le 4 février et de Marseille le 1er avril a été démonté dans deux vidéos. La première dévoile en 9 minutes comment des « chauffeurs de salles » en tee-shirt « Macron président » obéissant aux ordres envoyés via la messagerie Telegram donnaient l'illusion d'un enthousiasme populaire qui n'avait en réalité rien à voir avec un quelconque charisme du candidat. La seconde démontre le plagiat intégral de l'amorce d'un discours de campagne prononcé en 2012 par François Hollande dans la même ville de Marseille.

Une troisième vidéo qui vient de sortir le 14 avril 2017 est encore plus révélatrice. François Ruffin, auteur du film Merci Patron ! et rédacteur en chef du journal Fakir, y interviewe Nicolas Doisy, ancien Chief Economist au Crédit Agricole de Chevreux, à propos de la tirade de François Hollande au Bourget qui lança sa campagne : « Mon adversaire (...) n'a pas de visage, il ne présente pas de candidat aux élections, c'est le monde de la finance. » Cinq ans après, on reste bluffé devant le numéro d'acteur de François Hollande, qui au même moment avait envoyé...

Emmanuel Macron à la City de Londres pour rassurer en privé ceux qu'il attaquait publiquement.

Champion de la manipulation, l'actuel candidat Macron qui a été au cœur de la Hollande, en tant que conseiller du candidat Hollande en 2011-2012, puis secrétaire-général adjoint de l'Elysée en 2012-2014, puis ministre en 2014-2016, à la manœuvre pour le CICE et le pacte de responsabilité des entreprises (un cadre supérieur chez un constructeur automobile français m'a confié sous le couvert d'anonymat que son entreprise avait gagné 2 points de marge sans aucune contrepartie de création d'emploi), et dont la loi dite « loi Macron » a été adoptée par le recours, à trois reprises, au 49-3 (absence de vote par les parlementaires), se prétend un homme « nouveau », alors qu'il ne fait que passer de la pénombre à la lumière, lui le premier candidat de la finance à se présenter à visage découvert depuis Georges Pompidou en 1969, qui était comme lui issu de la banque Rothschild.

Sa démission du gouvernement en août 2016, a suscité un commentaire acide de la part de Hollande : « Il m'a trahi avec méthode ». Ce que l'on sait moins, c'est qu'Emmanuel Macron a proposé en 2010 ses conseils bénévoles aux journalistes du journal Le Monde, en quête d'investisseurs, tout en conseillant secrètement Alain Minc, l'ancien président du Conseil de surveillance du journal qui soutenait une offre dont ils ne voulaient pas. Agent double, il a été pris sur le fait dans un épisode rocambolesque où, après avoir été surpris en compagnie d'Alain Minc, il est parti se cacher au 6ème étage d'un immeuble, où est allé le dénicher l'un des journalistes, Adrien de Tricornot.

L'un des cinq amis avec lesquels il a préparé, et obtenu, le concours de l'ENA dans la promotion Sédar Senghor (2002-2004), Aymeric Ducrocq, en charge de l'industrie à l'Agence des participations de l'Etat, sous la tutelle de Macron, est opportunément devenu, le 7 juillet 2016, le directeur fusion-acquisition d'EDF, juste avant la démission du ministre Macron, reportée en août à cause de l'attentat à Nice le 14 juillet 2016...

Sources de cet article :

Le Parisien, 25 et 26 juillet 2017 : « Canetons et bébés cygnes décimés à Montsouris » et « Mort des oiseaux de Montsouris : le mystère continue »

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Le-Parisien-25-juillet-2017-canetons-et-bebe-cygne-decimes-a-Montsouris.pdf>

Tentative échouée de prévenir le Laboratoire de la préfecture de Paris, 20 juin 2017 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Bacterie-montreuil-tentative-echouee-formulaire-contact-lcpp-22-juin-2017.pdf>

Fermeture du bassin de la Villette le 24 juillet 2017 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/news-yahoo-24-juillet-2017-bacterie-intestinale-bassin-villette-fermes.pdf>

Reportage photo sur les bactéries montreuilloises, 8 juin 2017 :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Alerte-sanitaire-bacteries-Montreuil-reportage-photo.pdf>

Mail du vendredi 20 juillet à l'Agence régionale de santé et du dimanche 23 juillet à la Direction départementale de la protection de personne et au Centre antipoison de Paris :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/mail-A-R-S-20-juillet-2017.pdf>

Mail du mardi 4 juillet 2017 de l'Agence régionale de santé (ARS) à Annie Lobé :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Bacterie-montreuil-mail-4-juillet-2017-ARS-a-Annie-Lobe.pdf>

Mail du dimanche 2 juillet 2017 d'Annie Lobé à l'ARS :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Bacterie-montreuil-mail-2-juillet-2017-Annie-Lobe-a-ARS.pdf>

Mail du vendredi 23 juin 2017

A l'attention URGENTE de MM Christophe Devys (directeur ARS), Jean-Bernard Baridon (directeur DDPP), Dr Robert Garnier (directeur Centre antipoison Paris et de Madame Maryse Delmotte (responsable service TIAC de la DDPP) :

ALERTE SANITAIRE Dissémination d'une bactérie de putréfaction originaire de Montreuil qui se propage à grande vitesse par voie aérienne et pénètre dans les emballages alimentaires :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Contamination-alimentaire-bacteries-Paris-mail-du-23-juin-2017-aux-autorites-sanitaires.pdf>

Mail d'alerte adressé le 25 mai 2017 à Valérie Péresse et aux élus montreuillois :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Bacterie-Montreuil-Mail-d-alerte-adresse-le-25-mai-2017-a-valerie-pecresse-et-aux-elus-montreuillois.pdf>

Conseil municipal de Montreuil, 28 juin 2017 :

Délibération 28, Convention d'objectifs et de moyens lui octroyant 173.000 euros de subvention par l'ARS (voir à 2h24min)

Délibération 39, adhésion à l'Institut des risques majeurs (voir à 2h29min) :

<http://www.montreuil.fr/vie-citoyenne/comptes-rendus-deliberations-et-archives-video-des->

seances-du-conseil-municipal/vidéoscm/conseil-municipal-du-28-juin-2017/

Sur la putréfaction, la ptomaïne, le Clostridium et la gangrène gazeuse :

Putréfaction, s. f. (lat. putrefacere, pourrir) [angl. putrefaction.

Décomposition des corps organisés, animaux ou végétaux, privés de vie, sous l'influence de bactéries pour la plupart anaérobies. La p. détermine la production de substances nouvelles généralement toxiques et de gaz fétides. (Dictionnaire des termes de médecine Garnier Delamare, 23ème édition, Maloine, Paris, 1992).

<http://www.cnrtl.fr/definition/ptomaines> :

Ptomaïne : « Toute substance aminée toxique formée au cours de la putréfaction des protéines animales sous l'effet de microorganismes` (Méd. Biol. t. 3 1972). C'est après la mort que prennent naissance, dans la viande, des poisons (ptomaines) que la cuisson ne stérilise pas toujours (Macaigne, Précis hyg., 1911, p. 224).

Prononc. et Orth.: [ptomain]. Att. ds Ac. 1935. Étymol. et Hist. 1887 biochim. (R. Du Val De Beaulieu, Les Découvertes de M. Pasteur, p. 108 ds Quem. DDL t. 8); 1914 au fig. (L. Daudet, Fant. et viv., p. 161). Empr. à l'ital. ptomaina, mot forgé en 1878 par F. Selmi à partir du gr. τ ῶ μ α « cadavre » (v. NED, DEI et Hope, p. 448). »

Toxicité aminée dans la viande en putréfaction, par le Pr Sumbu Makabi Tubakila, 2011 :

http://www.memoireonline.com/09/12/6110/m_Toxicite-aminee-dans-la-viande-en-putrefaction14.html

Fiche Clostridium perfringens de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (ANSES), décembre 2010 :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/MIC2010sa0235Fi.pdf>

Fiche wikipédia Gangrène gazeuse :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Gangr%C3%A8ne_gazeuse

Description, causes, symptômes et complications, diagnostic, traitement et prévention :

<http://santecheznous.com/condition/getcondition/gangrene>

Thèse de Céline Robert, 22 juin 2007, université de Lorraine, Bactériémies à Clostridium spp. : signification clinique, analyse rétrospective de 41 cas

(voir notamment pp. 51 et 67 au sujet du caractère aérobie / anaérobie de C. perfringens) :

http://docnum.univ-lorraine.fr/public/SCDMED_T_2007_ROBERT_CELINE.pdf

L. Dubreuil, Les infections à anaérobies et leurs traitements :

arguments microbiologiques :

<http://www.seminfect.be/Dubreuil-19-01-04/Les-infections-a-anerobies-Dubreuil.pdf>

Bactéries anaérobies strictes, par Anne Decoster :

<http://anne.decoستر.free.fr/anaer/anaer.htm>

Cours des professeurs L. Dubreuil et Philippon, Bactéries anaérobies strictes

<http://www.microbes-edu.org/etudiant/anaerobies.html>

Microbiologie DCEM1 Faculté Lyon Sud, Minifiches bactériologie :

[http://spiralconnect.univ-](http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/course/course.html?id=1660674&viewMode=visu&idChapter=1660674)

[lyon1.fr/webapp/course/course.html?id=1660674&viewMode=visu&idChapter=1660674](http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/course/course.html?id=1660674&viewMode=visu&idChapter=1660674)

Reverdy, 1994, Activité in vitro de la cloxacilline sur (...) Clostridium perfringens. Index inhibiteurs sériques :

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0399077X05805803>

Daubé, 1992, Antibiorésistance C. perfringens :

http://orbi.ulg.be/bitstream/2268/6891/1/Daube_antibioresistance_Cperfringens_1992.pdf

Dubreuil, L'antibiogramme des bactéries anaérobies stricts, septembre 1995, Revue française des laboratoires n° 277 :

<http://loyce2008.free.fr/Microbiologie/R%E9sistance%20aux%20ATB,%20G%E9n%E9tique,%20Ph%E9notypes,%20Epidemie,%20Traitements/Ana%E9robies/Dubreuil,%20ATB%20ana%E9robies%20strictes,%20REv%20Fr%20LAb%201995.pdf>

Robert Masson, Diététique de l'expérience, Guy Trédaniel éditeur, Paris, 2003, 2005, ISBN : 2-84445-608-1. Extrait p. 174, du chapitre « Les protéines animales sont-elles facteurs d'intoxication ou facteur de détoxication ? »

« B) Les cadavérines et putrescines sont-elles à craindre ? Elles étaient à craindre au Moyen-Âge (...). »

Sur les pratiques des industriels de l'agroalimentaire : Christophe Brusset, Vous êtes fous d'avalier ça !, Flammarion, Paris, 2015.

« Piment indien rempli de crottes de souris, thé vert de Chine bourré de pesticide, faux safran marocain, viande de cheval transformée en bœuf, confiture de fraise sans fraise, origan coupé aux feuilles d'olivier (...) Christophe Brusset, ingénieur de haut niveau devenu dirigeant au sein de groupes internationaux, a décidé à 44 ans de "faire son devoir" et de briser la loi du silence. Il raconte la course de vitesse planétaire entre fraudeurs pour fournir aux industriels des matières premières toujours moins chères. »

Sur le refus du Linky à Montreuil et ailleurs :

<http://www.santepublique-editions.fr/alerte-linky-montreuil.html>

<http://www.santepublique-editions.fr>

Sur Emmanuel Macron :

Macron mis sur orbite par Jacques Attali :

https://www.youtube.com/watch?v=OkJ6pcSd9_4

<https://youtu.be/E9t08A3TylA>

http://www.francetvinfo.fr/politique/emmanuel-macron/comment-les-equipes-de-macron-mettent-l-ambiance-dans-les-meetings_2061765.html

<http://www.lopinion.fr/video/ca-fait-buzz/macron-2017-copie-discours-hollande-2012-123448>

<http://lesmoutonsenrages.fr/2017/04/14/macron-histoire-dune-haute-trahison-les-preuves-accablantes-rappel/>

http://www.liberation.fr/elections-presidentielle-legislatives-2017/2017/04/04/lci-supprime-un-replay-dezinguant-macron-et-le-pen_1560541

Cette vidéo peut-être vue à l'adresse suivante :

<https://www.youtube.com/watch?v=m14ZkZZKQoo>

(voir Min 8, Macron copie Hollande à Marseille, presque mot pour mot ; ce lien est le seul où cette vidéo soit encore accessible)

Sur la trahison des journalistes du Monde :

<https://www.streetpress.com/sujet/1486723160-macron-le-monde>

Sur ses réseaux et son parcours de formation :

<https://www.youtube.com/watch?v=558Rz6CZakk>

<https://www.youtube.com/watch?v=j6JXHxmsdVU>

Vente des actifs de l'Etat pour financer l'innovation de rupture :

http://www.lepoint.fr/bruno-le-maire-annonce-d-importantes-cessions-d-actifs-de-la-part-de-l-etat-05-07-2017-2140915_19.php#section-commentaires

Sur Nicolas Hulot :

Lire aussi Le Canard Enchaîné, 5 juillet 2017, p. 2 : Le développement durable des profits de Nicolas Hulot.

Le présent article est en ligne à l'adresse suivante :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Le-bebe-cygne-de-Montsouris-tue-par-la-bacterie-de-Montreuil.pdf>

Lecture complémentaire :

Santé publique, les leçons de l'Histoire, par Annie Lobé,

SantéPublique éditions

<http://www.santepublique-editions.fr/dossier-sante-publique-les-lecons-de-l-histoire-par-annie-lobe.html>

Pour lire les deux précédents articles d'Annie Lobé :

M. Hollande, nous ne vous disons pas « merci » ni « au revoir »

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Hollande-nous-ne-vous-disons-pas-merci-par-Annie-Lobe-3-mai-2017.pdf>

Linky sera-t-il le prochain président des Français ?

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-sera-t-il-le-prochain-president-des-Francais-par-Annie-Lobe-19-avril-2017.pdf>

INVESTIGATIONS CONCERNANT LA MEDIATHEQUE DE POISSY (78) :

En réponse à ma diffusion de cet article hier, un internaute m'envoie les informations suivantes

Le Parisien, 20 juillet 2017 :

<http://www.leparisien.fr/poissy-78300/poissy-la-mediatheque-fermee-pour-cause-d-odeurs-nauseabondes-20-07-2016-5982201.php>

Précédemment, une autre alerte avait été traitée concernant des odeurs nauséabondes et malsaines :

<http://www.78actu.fr/alerte-pollution-la-mediatheque-christine-de-pizan-evacuee-d-urgence-46800/>

La cause du premier incident semblant avoir été détectée et éliminée, il peut s'agir de deux odeurs différentes ayant une cause différente.

Les lieux publics sont très affectés par l'odeur. A Poissy, compte tenu de l'historique, la municipalité a réagi alors que partout ailleurs, les responsables sanitaires ne réagissent pas. (Parisiens et Franciliens sont trop habitués à la saleté et aux mauvaises odeurs : nombre d'entre eux trouvent cela "normal").

Je cherche à savoir si c'est la même odeur qui est revenue ou une odeur différente, auquel cas la nouvelle fermeture pourrait être corrélée à l'affaire de la bactérie de Montreuil.

Si vous connaissez une personne susceptible de répondre à la question : est-ce la même odeur qui est revenue, ou non ?,

merci de bien vouloir lui demander de me contacter à l'adresse :

info@santepublique-editions.fr

Merci !

Annie Lobé

Journaliste d'investigation scientifique indépendante

<http://www.santepublique-editions.fr>
